

ATTESTATION

Je soussignée,

Stéphanie DUFRESSE
Coordinatrice Technique du LABORATOIRE OXENA

Au sein de la société,

LABORATOIRE OXENA
ZI LA MOTTE – 26800 PORTES LES VALENCE

Atteste que **CRUDI'CHLOR** est conforme à la réglementation relative aux auxiliaires technologiques pour le lavage assainissant par bain de chloration des végétaux crus prêts à l'emploi selon les arrêtés du 19 octobre 2006 et du 13/01/2011, et que les constituants utilisés sont sur la liste positive des constituants autorisés dans les produits de nettoyage destinés au contact alimentaire, listés dans l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

A la dose de 0,3%, il permet de respecter la valeur cible maximum de 80ppm de chlore libre prévue dans l'arrêté.

Fait à Portes les Valence le 20/05/2021, pour servir et valoir ce que de droit.

Stéphanie DUFRESSE
Coordinatrice Technique

